

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 15 novembre 2022

*Mis en ligne :*

Vendredi 25 novembre 2022

*Nombre de Conseillers en exercice : 29*

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

**Procurations de vote et mandataires :** M. ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, M.NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava

Présents : 25  
Votants : 29  
Quorum : 15

M.Vincent POINTIER est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 15 novembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

## 2022-116 - Finances/Communication – Insertions publicitaires AMI / fixation des tarifs

Rapporteur : F.PIERRE

**Vu** l'avis de la commission numérique et communication du 15 novembre 2022

Le Magazine municipal permet la publication d'encarts publicitaires pour nos acteurs économiques. Depuis la parution du nouveau format en septembre 2022, le nombre d'abonnements a augmenté, et est passé de 2430 à 3200 exemplaires.

L'AMI a changé de format, a adopté une nouvelle charte graphique et paraît désormais tous les 2 mois.

Afin d'ajuster les tarifs et les nouveaux formats des encarts,

**Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (D.SIMON), les membres du Conseil municipal :**

**VALIDENT** les formats et tarifs comme suit :

- 1/4 de page format portrait - tarif 250€ (Thoréfoléen) ou 484 € (extérieur)
- 1/4 de page format paysage - tarif 250 € (Thoréfoléen) ou 484 € (extérieur)
- 1/8 de page format - tarif 164 € (Thoréfoléen) ou 324 € (extérieur)

Des insertions publicitaires au numéro sont également possibles uniquement pour les annonceurs Thoréfoléens, en couleur au format 1/8ème ou 1/4 de page, sous réserve d'accord par le comité de rédaction et en fonction de la place disponible.

Les tarifs restent inchangés pour ce type d'insertion :

- 1/4 de page - 84 €
- 1/8 de page - 57 €

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

